

1/3 Montréal, 11 juin 2009

Bureau d'avisances publiques sur l'eau
Echaugué Turcot

Madame/Monsieur,

Lors de la première étape des audiences, je suis intervenu au sujet du béton renforcé par un type de polymère renforcé de fibres (PRF) qui résisterait à la corrosion laquelle détériore le béton qui en vient à se désagréger avec le temps. Cette information entendue à la radio de Radio-Canada m'est apparue très intéressante car elle permettrait de prolonger la durée de vie des certaines structures routières comme me l'échaugué Turcot. Des études sont faites à l'Université de Sherbrooke depuis plusieurs années à cet effet et il serait sage que le ministère des transports du Québec étudie ce nouveau matériau de renforcement de béton car quand j'ai posé la question de l'utilisation de polymère dans le béton personne n'était au courant et j'ai trouvé l'absence de réponse (connaissance) curieuse et inquiétante.

Mon deuxième point concerne la coloration du béton, les formes que l'on peut donner au béton,

2/3

l'aspect extérieur du béton. J'ai appris qu'en Arizona les ponts sont colorés en harmonie avec le paysage. N'y aurait-il pas lieu d'imiter cet État américain? La couleur plaît à l'œil, donne du pep dans le soleil, comme on dit, aiderait sans doute à combattre la déprime chez plusieurs qui voient arriver l'hiver avec des jours noirs. De plus on pourrait penser utiliser le gravito qui est du béton coloré dont l'agrégat est formé de grains de marbre et présentant, après polissage l'aspect de gravit (du moins à certains endroits importants de l'oeuvre. Pour faire une oeuvre d'art ne doit pas être écorché de revers de la main.

En dernier lieu, le cas des PPP me intéresse beaucoup car on semble accorder à ce type de partenariat public-privé des qualités douteuses car en Angleterre ils sont sérieusement remis en question. De plus au Québec la construction générale dépasse de 10-15% le coût pour les mêmes ouvrages dans toutes les autres provinces. Comme le souligne M. Charvatiou, au sujet des PPP, il n'y a pas beaucoup de financiers qui prêtent de l'argent. Le gouvernement est appelé à garantir l'emprunt et cela signifie qu'il ne transfère plus les risques au secteur privé, ce qui est la raison d'être des PPP. (Le Presse, 9/6/96, André Noël).

3/3

Si je saisais bien l'astuce, le privé en encourt pas
les risques, il a la caisse enregistrée solidement
entre les mains, et le gouvernement prend tous
les risques. Pour le privé (entrepreneurs) c'est un
monde rôvé. Puisque le gouvernement prendra ^{seul}
tous les risques, alors qu'il devienne donc plutôt
le maître d'oeuvre, le grand capitaine des tra-
vants et qu'il délaisse ce système boîteux
que sont d'après moi les PPT.
Salutations distinguées.

Jacques-Louis de Hautier

Montréal,